

SAINTE-GENEVIÈVE

Deux Roumains tentent de dérober pour 1 000 euros de lames de rasoir

Retour en prison pour Gabriel Marcu. Cet homme d'origine roumaine de 59 ans a été condamné à deux mois d'emprisonnement, ce vendredi 27 mai. Il était présenté en comparution immédiate pour tentative de vol en réunion et en récidive, en l'occurrence un carton de soixante-deux boîtes de lames de rasoir, dont la valeur est estimée à un peu plus de 1 000 euros. Des faits commis deux jours plus tôt au magasin Super U de Sainte-Geneviève. Son complice Georgi Petkov, 58 ans, s'en tire avec du sursis.

Ce 25 mai, les deux hommes hébergés dans un campement à proximité de la Porte des Lilas, à Paris, se rendent dans l'Oise «pour un rendez-vous professionnel dans le domaine agricole», précisent-ils à la barre par le biais d'interprètes. «Nous avons pris le train, puis un bus et nous sommes arrivés dans la commune. Au départ,

nous avons décidé d'entrer dans le magasin pour acheter des bières...» Les deux comparses se seraient alors mis d'accord pour «faire une petite affaire». Une fois dans l'établissement, ils utilisent un carton d'emballage vide, dont le modèle est en exposition. Ils le remplissent de lames de rasoir. «La vidéosurveillance en témoigne», commente Catherine Lorne, la présidente du tribunal.

DES FAITS RECONNUS PAR PETROV MAIS MINIMISÉS PAR MARCU

Les deux hommes se seraient alors séparés, Gabriel Marcu se rendant en caisse pour payer les deux bières et Georgi Petkov le suivant avec le carton rempli de lames de rasoir, soigneusement refermé à l'aide de scotch (le rouleau sera retrouvé à l'intérieur du carton). «Vous ne comptiez donc régler que le prix figurant sur l'emballage, soit la somme de 21,10 euros,

pour revendre ensuite le contenu sur les marchés à Barbès...», précise la magistrate.

Si Georgi Petrov a reconnu les faits dans leur intégralité, Gabriel Marcu, en récidive, a pour sa part tenté de minimiser sa participation. «J'ai bien aidé à remplir le carton mais il a mis le scotch tout seul. Je suis passé en caisse de mon côté. J'ai payé. J'étais déjà à l'extérieur lorsque les vigiles l'ont interpellé», a-t-il insisté. Et son avocat, maître Michel Sarlin, d'ajouter : «Il a peut-être prêté main forte, oui, mais rien ne prouve qu'il savait que son compagnon allait dérober le carton». Des arguments qui n'ont pas convaincu les magistrats.